# Compte-rendu Comité de quartier 6 – Brandegaudière / la Gare Séance du mardi 1<sup>er</sup> mars 2016

Nb d'inscrits à ce jour : 32 Nb de personnes présentes : 9

#### Présents pour la Ville :

Marc Descours (Conseiller municipal référent), Alain THEVENON (Directeur général des services)

### Habitants présents :

BACCHETI Paulette, BIDARD Emeline, GARCIA Josette, GONCALVES Alberto, MARTOIA Gilberte, OVING Peter, PALTRIER Sylvain et Mireille, PLANCHE Michel, VAISSIERE Jean-Jacques

Excusés : CHIRON Guy

#### 1. Informations

Réunions publiques

de poser des panneaux de rappel.

- Redynamisation du bourg : le 22 mars à 19h00
- ZAC de l'Hoirie -modification du PLU : le 30 mars à 19h00
  - Réunion inter- comités de quartiers : mercredi 18 mai à 19h00

#### 2. RETOUR SUR LES 3 FICHES NAVETTES REMISES LORS DE LA RÉUNION DU 11/02

- Validation des 3 propositions de réponse :
- → Demande de pose de panneaux avec sigle enfants et rappel du 20km
   ==> Il s'agit d'une zone de rencontre, la vitesse est limitée sur l'ensemble du périmètre. Il n'est pas réglementaire
- ▲ Réalisation d'un passage piétons entre le 163 et le 129 de la rue de Brandegaudière ==> idem réponse ci-dessus. Toutefois, il peut être envisagé de rappeler le pictogramme zone 20 au sol.
- ▲ Mise en place d'un sens unique rues de Brandegaudière et de Montaud Cette question a déjà été débattue et cette proposition a été refusée lors de la réunion publique d'octobre 2014.

Une campagne de comptage de véhicules et de vitesse sera effectuée avant l'été.

Le comité de quartier ne souhaite pas que l'entrée de Brandegaudière depuis la RD3 soit fermée.

## 2. QUESTIONS DIVERSES

- Demande de comptage Rue Victor Cassien : des campagnes de comptage seront réalisés au printemps.
- Route de Chartreuse / Centre ville : limitation au plus de 7,5 T

#### 3. Recueil de Fiches navettes

• Fiche navette 1 :

Demande d'aménagement d'un jardin d'agrément pour enfants et détente au niveau de l'espace en bout de la rue de Brandegaudière au dessus de la voie ferrée.